

**Délibération du conseil d'administration du Syndicat intercommunal  
Loos - Haubourdin  
Séance du 25 septembre 2024 à 14h**

Délibération n° 2024-09-25-01

---

Conseillers en exercice : 8  
Présents : 3  
Excusés : 5  
Absente :

**Décision modificative n° 1**

*Monsieur le Président expose ce qui suit:*

En raison des réajustements comptables, il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits.

Monsieur le Président propose d'abonder les comptes suivants :

**Opérations réelles :**

**En fonctionnement :**

**En dépense :**

Ch 012 Compte 64111 (Rémunération principale) : 60 000 €

Ch 68 Compte 6817 (Dotation pour dépréciation des actifs circulants) : - 60 000 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
**Crédite et débite** les comptes concernés

Adoptée à l'unanimité